



N° RNA W052002519
N° SIREN 453887705

Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Gap

Caserne Fontreyne B.P. 103 - 05007 GAP Cedex
téléphone : 04.92.40.65.53
contact@cslg-gap.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR PEINTURE SUR PORCELAINE

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'accès et de fonctionnement de la section Peinture sur porcelaine.

- La section Encadrement du Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Gap (CSLG Gap) a pour objet de rassembler les adeptes de la pratique de l'activité culturelle mentionnée ci-dessus.

- La section fait partie intégrante du Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie de Gap.

En tant que telle, elle est administrée juridiquement et statutairement par le dit club et plus spécifiquement par le présent règlement intérieur.

1- Adhésion :

- Inscription : 20 €. La section débute au 1er septembre et se termine au 31 août de l'année qui suit.
- Nombre d'adhérents : maximum 20.
- Condition d'âge : aucune.

2- Structure et créneaux horaires :

- Créneaux/Horaires : Lundi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 00.
- Vacances scolaires : Les séances sont assurées pendant les vacances scolaires.

3- Déroulement des séances :

- Responsables de la section : Béatrice MAMMI – Anne-Marie MICHELLON
- Modalités de déroulement des séances : Les séances se déroulent dans la salle dédiée aux activités culturelles caserne Fontreyne.
- Entretien : L'entretien des locaux est à la charge des différentes sections qui l'utilisent (peinture sur porcelaine, encadrement, cartonnage couture).

4- Responsabilités :

Assurance - couverture CSLG : Assurance-licence fédérale CSLG auprès de la FCD et responsabilité civile de chaque adhérent.

5- Séance d'essai :

Modalités : Possibilité de venir passer une journée d'essai avant de s'inscrire.

6- État d'esprit :

Attitude et comportement : Bonne humeur obligatoire et esprit de convivialité..

7- Équipement personnel :

- Tenue : aucune tenue particulière.
- Équipement :
 - * peintures fournies par le club,
 - * produit de dilution et nettoyage des pinceaux à la charge de chaque adhérent
 - * four à porcelaine mis à disposition par le club et géré par les responsables de section.

8- Sécurité :

Matériels/Service de secours : trousse de secours sur place – infirmerie – gendarmerie à proximité – téléphone de service.

9- Droit à l'image :

Des photos concernant les activités de la section pourront être utilisées en communication sur le site internet du CSLG. Si un adhérent ne souhaite pas apparaître sur ces photos, il devra le signaler aux responsables de la section.

10- Propositions :

La section expose durant une semaine dans les locaux de la mairie de Gap. Elle participe également aux rencontres culturelles des métiers d'arts de la Défense ainsi qu'aux opérations de communication proposées par la Gendarmerie (journée portes ouvertes en début de saison).

Le présent règlement intérieur est de stricte application.

La mise en application des sanctions et/ou mesures est régie par les statuts et le règlement intérieur du Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Gap.

Fait à Gap, le 3 juin 2025

Bernard ADAM
Président du CSLG Gap

